

## INFO | DATE DE REMISE DES NOTES AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE



Le calendrier des opérations pour la production des bulletins est maintenant connu.

Au préscolaire/primaire, la date limite pour la remise des notes est le **lundi 23 juin à 16 h00**.

Au secondaire, la date limite est le **vendredi 20 juin à 16 h00** sauf pour les titulaires de groupes de mathématique : Culture, société et technique (CST) – 063420. Pour ces personnes, la date limite pour remettre les notes est le **lundi 23 juin à midi**.

Par conséquent, votre direction **ne peut en aucun cas exiger que vous remettiez vos notes avant ces dates**. Si votre direction en venait à vous présenter une telle demande, n'hésitez pas à en informer la personne membre du conseil d'administration responsable de votre établissement dans les plus brefs délais.

## TABLE DES MATIÈRES

|                                 |      |
|---------------------------------|------|
| Désistement ou mutation libre ? | p. 2 |
| Défi personnes alliées          | p. 3 |
| Jour de la Terre 2025           | p. 3 |
| Admissibilité listes priorité   | p. 4 |
| Avis d'élections FAE            | p. 5 |
| Changement champ                | p. 6 |
| Jeune raccrocheuse              | p. 7 |
| EDA/FP - Heures été             | p. 7 |
| CCF - Cours autodéfense         | p. 8 |

## AGENDA

### PERSONNES DÉLÉGUÉES

>> **Le 30 avril 2025 de 9 h00 à 16 h30**: conseil des personnes déléguées (CPD) au Plaza Le Rizz

CONGRÈS  
2025  
FAE

## Appel de CANDIDATURES

pour la délégation du SEPI au  
XII<sup>E</sup> CONGRÈS DE LA FAE

Des places de personnes substitués s'étant libérées, le SEPI lance de nouveau un appel de candidatures afin de compléter sa délégation au XII<sup>e</sup> Congrès de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). En guise de rappel, l'édition 2025 du Congrès de la FAE se tiendra dans la ville de Québec du 25 au 28 juin.

Nous sommes à la recherche de personnes issues de tous les secteurs, et ce, peu importe le degré d'expérience syndicale. Le seul critère à respecter est d'être membre du SEPI.



Pour faire partie de la délégation, il vous faudra adhérer à la *Politique de fonctionnement des délégations* ainsi qu'à la *Charte de participation* de la FAE. Vous pouvez consulter ces documents en cliquant sur l'hyperlien suivant : [www.sepi.qc.ca/le-sepi/statuts-et-reglements/politique-delegations](http://www.sepi.qc.ca/le-sepi/statuts-et-reglements/politique-delegations).

Les personnes membres désirant faire partie de la délégation du SEPI en tant que substitut sont priées de signifier leur intérêt par courriel à l'adresse [candidature@sepi.qc.ca](mailto:candidature@sepi.qc.ca) **avant le vendredi 25 avril 2025, à midi**.



Nous voilà arrivés à cette période de l'année scolaire où l'effervescence est palpable. Certaines enseignantes ou certains enseignants se retrouveront, contre leur gré, en surplus du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) ou même de leur école et devront participer à la séance d'affectation prévue le 2 juin prochain afin de se choisir un autre poste.

D'autres, par choix ou pour diverses raisons, envisageront de changer d'école et pourront soumettre une demande de désistement ou de mutation libre pour participer aux séances d'affectation prévues à cet effet. Dans ce cas, les enseignantes et enseignants devront soumettre leur demande au CSSPI, **au plus tard le 20 mai prochain, avant 16 h 00**. Pour vous accompagner dans cette démarche, des modèles de lettre (*lettre de désistement* ou *lettre de mutation libre*) sont offerts sur notre site Web, dans le dossier *Affectations*, à l'adresse suivante : [www.sepi.qc.ca/affectations](http://www.sepi.qc.ca/affectations).

**Vous songez à changer d'école, mais vous aimeriez en savoir plus sur les deux options offertes par l'Entente locale ?** Voici un aperçu des différences entre le désistement et la mutation libre, ainsi que toutes les dates importantes à retenir.

Pour avoir de plus amples informations à ce sujet, nous vous invitons à consulter notre fiche syndicale [Les affectations pour les enseignant\(e\)s régulier\(e\)s](#).

## DÉSISTEMENT

### SÉANCE D'AFFECTATION PRÉVUE LE 2 JUIN 2025

Le désistement vous permet de renoncer à votre poste actuel afin de participer à la séance d'affectation réservée au personnel enseignant déclaré en surplus ou ayant procédé à un désistement, et de vous choisir un autre poste.

Il est important d'être prêt(e) à quitter votre poste actuel, car celui-ci sera accessible aux enseignantes et enseignants qui participent également à cette séance. Vous ne pourrez le reprendre que s'il est toujours disponible lorsque vient votre tour de parole. En d'autres termes, vous devrez obligatoirement choisir un poste parmi ceux qui seront toujours disponibles lors de votre tour de parole.

Plus précisément, les postes disponibles seront offerts d'abord aux personnes en surplus de leur école, mais uniquement si un besoin a été déclaré dans cette école entre la répartition des tâches d'enseignement et le jour de cette séance d'affectation. En d'autres termes, les personnes en surplus bénéficieront d'une priorité uniquement si un besoin est survenu dans l'école où elles ont enseigné durant l'année scolaire 2024-2025. Si ce n'est pas le cas, elles se manifesteront selon leur rang d'ancienneté, au même titre que les enseignantes et enseignants ayant opté pour un désistement. Ensuite, l'attribution des postes restants se fera selon l'ancienneté des enseignantes et enseignants.

**L'affichage des listes des personnes convoquées et des postes disponibles pour cette séance d'affectation aura lieu le 28 mai 2025.**

## MUTATION LIBRE

### SÉANCE D'AFFECTATION PRÉVUE LE 5 JUIN 2025

La mutation libre vous permet de participer à la séance d'affectation du 5 juin prochain dans le but de choisir un poste parmi ceux laissés vacants après la séance du 2 juin 2025. Il est important de noter que durant cette séance, il ne sera pas possible de choisir un poste qui serait libéré par une personne présente lors de cette séance. Contrairement à la séance du 2 juin, votre poste restera protégé et ne pourra pas être choisi par une personne ayant un droit de parole avant vous. Ainsi, la demande de mutation libre ne comporte aucun risque, puisque vous pourrez conserver votre poste actuel si aucun des nouveaux postes proposés ne vous convient.

**L'affichage des postes disponibles pour cette séance d'affectation aura lieu le 3 juin 2025.**

Nous vous invitons à consulter régulièrement notre dossier *Affectations*, où le SEPÎ publiera les listes du personnel enseignant convoqué ainsi que les postes disponibles pour chaque séance d'affectation.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

- Félix Lauzon | [felixlauzon@sepi.qc.ca](mailto:felixlauzon@sepi.qc.ca)
- Maryse Meunier | [marysemeunier@sepi.qc.ca](mailto:marysemeunier@sepi.qc.ca)

## RAPPEL | DÉFI DES PERSONNES ALLIÉES

### Le défi des personnes alliées arrive à grands pas!

En mai, vous pouvez vous afficher comme personne alliée en relevant un des 5 défis proposés et courir la chance de **gagner 1 des 10 bons d'achat de 100\$** dans une librairie indépendante.

Afin de pouvoir réaliser les 2 premiers défis, vous devez vous rendre sur le site Web de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et remplir le formulaire pour commander le matériel (drapeau ou macarons) **avant le 19 avril 2025** afin de les recevoir à temps pour la semaine du 12 mai.



© FAE

Lorsque vous relevez un défi, vous êtes invités à vous prendre en photo et à la faire parvenir à la FAE à l'adresse [me.rancourt@lafae.qc.ca](mailto:me.rancourt@lafae.qc.ca) en inscrivant dans l'objet: «Défi des personnes alliées». Vous êtes aussi invités à publier vos photos sur les réseaux sociaux en utilisant **#FAEinclusive**.

La date limite pour participer au concours est le **21 mai 2025**.

Pour connaître tous les détails du concours, visitez le site Web de la FAE à l'adresse suivante : [www.lafae.qc.ca/defi](http://www.lafae.qc.ca/defi).

■ Catherine Alary | [catherinealary@sepi.qc.ca](mailto:catherinealary@sepi.qc.ca)

## INFO | JOUR DE LA TERRE 2025

### Pour protéger la biodiversité, ouvrons les yeux.

Depuis 1995, le **22 avril** est devenu synonyme de sensibilisation environnementale au Québec. En effet, c'est à cette date que l'on célèbre le **Jour de la Terre** dans la foulée du mouvement lancé en 1970 qui rassemble désormais plus d'un milliard de personnes.

Malgré le fait qu'une large part de la population se sent interpellée par les enjeux concernant la biodiversité, près des trois quarts des Canadiennes et Canadiens ignorent les moyens qui peuvent être déployés afin de contribuer à sa préservation. C'est pour cette raison que l'association *Jour de la Terre Canada* a choisi la thématique «**Pour protéger la biodiversité, ouvrons les yeux**» pour son édition 2025 afin de lancer un appel à l'action face à cet enjeu qui nous concerne toutes et tous.

Ainsi, l'association *Jour de la Terre Canada* invite les citoyennes et citoyens à s'engager pour la préservation de la biodiversité le 22 avril prochain en prenant part à une des activités qu'elle nous propose :

- Participer à un bioblitz;
- Participer à une fresque de la biodiversité;
- Soutenir un organisme en biodiversité;
- Faire un geste pour la nature;
- Participer au *Défi pissenlits*;
- Etc.

De plus, dans l'esprit de la thématique de cette année, l'association *Jour de la Terre Canada* a également créé un jeu «Cherche et trouve de la biodiversité» qui vous invite à ouvrir les yeux et repérer 10 espèces menacées du Canada qui ont été cachées dans une illustration.

Pour plus de détails sur la programmation des activités proposées ou pour vous informer davantage sur le *Jour de la Terre*, nous vous invitons à visiter le site Web de la campagne : <https://jourdelaterre.org/qc/22-avril>.

■ Olivier Blanchard | [olivierblanchard@sepi.qc.ca](mailto:olivierblanchard@sepi.qc.ca)



© Jour de la Terre

Le Centre de services scolaire (CSS) procédera, **au plus tard le 9 juin**, à l'affichage, dans chaque école primaire et secondaire, des **listes de priorité** (liste verte et liste rose) pour le secteur jeunes, en prévision de la séance d'affectation virtuelle qui se tiendra le **17 juin 2025**.

Quant aux **listes des contrats** réguliers (postes – E1), des contrats réguliers à statut particulier (E2) et des contrats à temps partiel (E3), qui seront offerts lors de cette séance, **elles seront affichées le jour précédent, soit le 16 juin**. Ces listes seront également publiées sur le *Portail employé* ainsi que sur le site Web du SEPÎ (dossier [Affectations](#)).

Ainsi, le CSS procédera prochainement à la mise à jour de la **liste verte**, soit celle donnant accès aux contrats réguliers à statut particulier ou aux contrats à temps partiel. Les noms des personnes répondant aux critères d'admissibilité suivants, en date du 15 mai 2025, seront ajoutés dans chaque champ ou discipline, par ancienneté.

- Détenir une qualification légale (autorisation d'enseigner);
- Répondre aux exigences du CSSPI quant à la qualité du français, en ayant transmis les documents attestant la réussite de l'un des tests suivants: CÉFRANC, TECFÉE ou SEL (version B);
- Répondre à l'un des critères de capacité prévus à la clause 5-3.13 de l'Entente nationale;
- Avoir effectué dans ce champ ou cette discipline, deux (2) contrats à temps partiel, répartis sur au moins deux (2) années scolaires, et totalisant au moins 140 jours au cours des trois (3) années scolaires précédentes + une évaluation globale positive, soit avoir obtenu au moins les deux (2) dernières évaluations positives.

**OU**

- Avoir effectué un (1) contrat préalablement déterminé et continu, d'une durée de cinq (5) mois ou plus à temps complet (tâche à 100% dans ce champ ou cette discipline) + une évaluation positive.

Il est important de préciser que l'absence d'évaluation est considérée comme une évaluation positive. Il incombe à la direction de procéder à l'évaluation du personnel enseignant. Ainsi, si celle-ci ne l'effectue pas, il n'est pas nécessaire de solliciter cette évaluation. Il faut également souligner que l'ensemble du processus d'évaluation relève exclusivement de la responsabilité des directions. Une éva-

luation ne peut donc pas être réalisée par un(e) collègue de travail ni par une personne appartenant à un autre corps d'emploi, comme un(e) conseiller(e) pédagogique.

Quant à l'accès à la **liste rose**, soit celle donnant accès aux contrats réguliers (postes), les enseignant(e)s doivent non seulement satisfaire aux critères de la liste verte, mais également justifier d'un minimum de 400 jours sous contrat en date du 30 juin.

Seul le personnel enseignant dont le nom figure sur l'une des listes de priorité recevra une convocation du CSS pour participer à la séance du 17 juin prochain. Il est donc essentiel que toutes les informations pertinentes pour démontrer que vous répondez aux critères d'admissibilité soient soumises au CSS au plus tard le **15 mai 2025**. La convocation contiendra un lien vers la séance virtuelle et indiquera l'heure à laquelle chaque participant(e) devra se connecter en fonction de son champ d'enseignement, afin de participer à la séance d'affectation permettant de se choisir une affectation pour l'année scolaire 2025-2026.

Pour consulter les règles relatives au déroulement de la séance d'affectation, nous vous invitons à consulter notre fiche syndicale [Les contrats et l'admissibilité aux listes de priorité](#).

Après avoir pris connaissance de cette fiche syndicale, si vous avez des questions ou des préoccupations à ce sujet, n'hésitez pas à nous contacter.

## ATTENTION!



Si vous pensez répondre à tous les critères d'admissibilité pour l'une des listes de priorité (verte et/ou rose), nous vous invitons à les consulter dès leur affichage pour vérifier que votre nom y figure et que les informations qui s'y trouvent sont exactes. En cas d'erreur ou d'absence de votre nom, vous pouvez contacter **DÈS QUE POSSIBLE** les Services des ressources humaines du CSSPI afin qu'une vérification soit effectuée.

Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à communiquer avec Maryse Meunier ([marysemeunier@sepi.qc.ca](mailto:marysemeunier@sepi.qc.ca)) ou Félix Lauzon ([felixlauzon@sepi.qc.ca](mailto:felixlauzon@sepi.qc.ca)). Puisque le délai est très court entre l'affichage des listes de priorité et la séance d'affectation, nous vous invitons à ne pas tarder à nous contacter (**date limite: 13 juin 2025 à midi**).

■ Félix Lauzon | [felixlauzon@sepi.qc.ca](mailto:felixlauzon@sepi.qc.ca)  
■ Maryse Meunier | [marysemeunier@sepi.qc.ca](mailto:marysemeunier@sepi.qc.ca)



Fédération autonome  
de l'enseignement

# AVIS D'ÉLECTIONS

## POSTES

Le mandat du Comité exécutif de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) vient à échéance en juin 2025. Il y aura des élections le **27 juin** au Congrès de la FAE afin de pourvoir les **sept (7) postes du Comité exécutif**.

## ÉLIGIBILITÉ

Est éligible tout membre en règle d'un syndicat affilié à la FAE dont la candidature est soutenue par la signature de trois (3) membres en règle (un proposeur et deux appuieurs) d'un organisme affilié à la FAE.

**Période de mise en candidature**  
**16 AVRIL AU**  
**6 MAI 2025**

Le formulaire de mise en candidature est disponible au [lafae.qc.ca/elections](http://lafae.qc.ca/elections)

Michel Paquette  
Président  
Comité des élections

## POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Veuillez joindre le président du comité des élections, M. Michel Paquette, par courriel à [elections2025@lafae.qc.ca](mailto:elections2025@lafae.qc.ca)

Mars 2025

## INFO | CHANGEMENT DE CHAMP D'ENSEIGNEMENT

Vous êtes une personne enseignante régulière et vous désirez changer de champ d'enseignement? Sachez que vous devez soumettre votre demande **avant 16h00 le 20 mai prochain** aux Services des ressources humaines du CSSPI à l'adresse courriel suivante: [rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca](mailto:rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca). Le formulaire prévu à cet effet (*lettre de changement de champ*) est disponible sur notre site Web, dans le dossier *Affectations*.

Une fois votre demande soumise, le Centre de services scolaire l'examinera en fonction des critères de capacité suivants:

- Avoir un brevet spécialisé ou un certificat spécialisé pour la discipline visée;
- Avoir l'expérience d'enseignement d'au moins un (1) an à temps complet, ou l'équivalent à temps partiel, dans la discipline visée à l'intérieur des cinq (5) dernières années;
- Avoir complété quinze (15) crédits de spécialisation dans la discipline visée, dans le cadre d'un même programme d'études.

Pour que votre demande soit acceptée, vous devez répondre à l'un (1) de ces critères.

Malgré tout, le CSSPI se réserve le droit de refuser toute demande de changement de champ, notamment si cela entraîne un excédent d'effectifs dans le champ visé. Autrement dit, pour que le changement de champ soit possible, il doit y avoir au moins un poste disponible dans le champ souhaité au moment des affectations.

Le CSSPI se réserve également le droit de reconnaître la capacité d'une enseignante ou d'un enseignant pour combler un besoin dans un champ, même si les critères de

capacité ne sont pas entièrement remplis. Cette reconnaissance peut se baser sur des qualifications spécifiques, des connaissances particulières dans la discipline visée ou une expérience pertinente.

Si vous avez des doutes concernant votre admissibilité, nous vous encourageons à soumettre tout de même votre demande de changement de champ afin qu'elle soit évaluée par le CSSPI, qui prendra une décision en conséquence.

Si votre demande de changement de champ est autorisée, le CSSPI vous contactera pour vous en informer. Vous serez ensuite recontacté(e) après la séance de la mutation libre, prévue le 5 juin 2025, pour vous faire part des postes disponibles dans le champ souhaité. Si aucun poste ne vous convient, vous conservez votre poste actuel et aucun changement de champ ne sera appliqué dans votre dossier.

Si vous souhaitez soumettre une nouvelle demande de changement de champ dans les années suivantes, le même processus devra être suivi.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

■ Félix Lauzon | [felixlauzon@sepi.qc.ca](mailto:felixlauzon@sepi.qc.ca)  
■ Maryse Meunier | [marysemeunier@sepi.qc.ca](mailto:marysemeunier@sepi.qc.ca)



**1-800-363-9010**

DE L'AIDE AU BOUT DU FIL  
24 HEURES / 7 JOURS

Besoin d'aide  
confidentielle?

**PROGRAMME D'AIDE  
AUX EMPLOYÉS (PAE)**

Tél. : 1-866-398-9505

Appel à frais virés : 514-875-0720



## RAPPEL | PARLEZ À VOS ÉLÈVES DE LA BOURSE JEUNE RACCROCHEUSE !

### Secteurs de l'éducation des adultes (EDA) et de la formation professionnelle (FP)

Chaque année, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) remet trois (3) bourses *Jeune raccrocheuse*, d'une valeur de 2000\$ chacune, pour reconnaître les efforts exceptionnels de jeunes femmes reprenant leurs études afin d'obtenir un diplôme d'études secondaires ou d'études professionnelles. En remettant ces bourses, la FAE souhaite aussi souligner que la réalité des jeunes décrocheuses entraîne des conséquences socioéconomiques très lourdes à long terme.

Si vous connaissez une élève qui remplit les critères d'admissibilité, n'hésitez pas à l'inviter à soumettre sa candidature.

#### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:

- Être âgée de 18 à 35 ans;
- Être domiciliée au Québec;
- Ne pas avoir fréquenté un établissement scolaire pendant au moins un an;



- Ne pas détenir de diplôme d'études secondaires;
- Désirer poursuivre des études pour améliorer ses conditions de vie et, le cas échéant, celles de sa famille;
- Avoir repris les études au cours de l'année 2023-2024 et être inscrite pour l'année 2024-2025, à temps plein ou à temps partiel, dans un établissement scolaire public québécois, en vue d'obtenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP).

**Les élèves ont jusqu'au 1<sup>er</sup> mai pour compléter l'inscription.**

Pour plus de détails ou pour accéder au formulaire d'inscription, nous vous invitons à visiter la page Web ci-contre: [www.lafae.qc.ca/bourse-jeune-raccrocheuse](http://www.lafae.qc.ca/bourse-jeune-raccrocheuse).

Si vous avez des questions, contactez Marie-Ève Rancourt à la FAE au [me.rancourt@lafae.qc.ca](mailto:me.rancourt@lafae.qc.ca).

- Pierre-Luc Gagnon | [pierrelucgagnon@sepi.qc.ca](mailto:pierrelucgagnon@sepi.qc.ca)
- Sylvie Zielonka | [sylviezielonka@sepi.qc.ca](mailto:sylviezielonka@sepi.qc.ca)

## RAPPEL | HEURES D'ÉTÉ

### Vous enseignez à la formation professionnelle ou à l'éducation des adultes, et vous souhaitez travailler cet été ?

Peu importe le centre dans lequel vous travaillez, vous devez signifier votre disponibilité à travailler cet été **avant le 1<sup>er</sup> mai**.

Adressez-vous à votre direction pour obtenir le formulaire nécessaire pour produire votre déclaration de disponibilité. Après avoir complété celui-ci, numérisez-le ou photocopiez-le et gardez copie de votre envoi par courriel.

Vous n'avez pas à être disponible durant toute la période estivale pour pouvoir travailler cet été. L'Entente locale prévoit d'ailleurs à ce sujet que vous avez droit à au moins

quatre (4) semaines de vacances consécutives se situant entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août.

Par ailleurs, les dispositions du contrat de travail sont très précises quant à la distribution des heures d'été. Elles établissent clairement à qui et dans quel ordre les heures doivent être attribuées. Pour plus de détails, vous pouvez vous référer à l'Entente locale aux articles 11-10.05 B) (EDA) et 13-10.06 B) (FP).

Pour toute question concernant le travail d'été ou pour des situations particulières, n'hésitez pas à nous contacter.

- Pierre-Luc Gagnon | [pierrelucgagnon@sepi.qc.ca](mailto:pierrelucgagnon@sepi.qc.ca)
- Sylvie Zielonka | [sylviezielonka@sepi.qc.ca](mailto:sylviezielonka@sepi.qc.ca)

# INVITATION

**ENCORE EN LUTTE**

**pour mettre fin aux violences faites aux femmes**

En 2023, au Québec, près d'**une femme sur trois** a déclaré avoir subi de la **violence** physique ou psychologique au cours de sa vie. Tous les **deux jours**, une femme ou une fille est **assassinée** au Canada, le plus souvent par un partenaire ou un ex-conjoint. Aujourd'hui, plus que jamais, nous sommes **ENCORE EN LUTTE!**\*

Le  du SEPÎ vous invite à participer à un **cours d'autodéfense pour femmes** le mercredi 23 avril 2025 de 18 h à 19 h 30 dans la palestres de l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles, au local D-176.

*Seulement 25 PLACES disponibles!*

\*Source : Collectif 8 mars.



merc.  
**23**  
AVRIL

## **DESCRIPTIF :**

Monsieur Danny Poudrier, entraîneur d'expérience en arts martiaux, vous enseignera des techniques simples et accessibles qui permettront aux participantes de se défendre contre une personne plus puissante qu'elles. Le but n'étant pas de se battre, mais d'empêcher l'agression.

Dans ce cours de 90 minutes, vous apprendrez la garde de défense, les points vulnérables du corps humain et des techniques de sortie de prise. Puisqu'en autodéfense, il est important de mélanger les styles, vous y retrouverez beaucoup de frappes avec les mains, pieds, coudes et genoux, mais également différentes prises. Ces techniques de base sont très simples à apprendre.

Pour participer à l'activité, inscrivez-vous à [courrier@sepi.qc.ca](mailto:courrier@sepi.qc.ca) ou au 514 645-4536.

Premières arrivées, premières inscrites!

**6:00**  
PM

*Palestre - local D-176*

**École sec. de la  
Pointe-aux-Trembles**

**7:30**  
PM

15 200, rue Sherbrooke Est  
à Pointe-aux-Trembles (Qc) H1A 3P9

**En cas de disparité entre les textes de la version papier et ceux de la version numérique, les textes de la version numérique ont préséance.**

Le **TODO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ) et distribué aux enseignantes et enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

Commentaires et/ou suggestions

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)

745, 15<sup>e</sup> Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9

Tél.: 514 645-4536 | Téléc.: 514 645-6951 | Par courriel: [topo@sepi.qc.ca](mailto:topo@sepi.qc.ca)